



vaulx^{en}velin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

16.06.0584

Marché de travaux de second oeuvre
à bons de commande pour les travaux
de maintenance du patrimoine bâti
communal

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la commande publique municipale, il a été décidé de développer la couverture par marchés publics de l'activité des services, et de renouveler les procédures en la matière. Ceci s'est notamment traduit par un nouveau règlement de la commande publique, voté par le Conseil municipal le 28 Avril dernier.

Pour les travaux à caractère récurrent sur le patrimoine municipal, la mise en place de marchés à bons de commande (sur le fondement de l'article 77 code des marchés 2006) pour les différents travaux de second œuvre doit permettre un accès plus important des petites et moyennes entreprises, tout en obtenant de meilleurs prix. Le patrimoine bâti de la ville concerné est d'environ 180 000 m², et est constitué notamment de l'hôtel de ville et de ses annexes, de 15 groupes scolaires, 6 établissements de petite enfance, 15 équipements sportifs, et 9 équipements culturels.

Le présent rapport porte sur l'attribution du marché de travaux de second œuvre à bons de commande, sous la forme multi-attributaire. La forme multi-attributaire permet à la ville d'avoir la garantie d'interventions rapides sur ces différents corps de métier. Les travaux sont répartis entre les titulaires du lot selon la méthode dite « en cascade » qui consiste à faire appel en priorité aux titulaires les mieux-disants. Le service contacte le titulaire dont l'offre a été classée en première position; si celui-ci ne peut garantir la réalisation des travaux dans les délais exigés, le titulaire dont l'offre a été classée en deuxième est sollicité. Si ce dernier ne peut pas répondre dans les délais, le service s'adresse au titulaire dont l'offre a été classée en troisième position. Il est à relever que le lot de plâtrerie/peinture comporte une clause sociale d'insertion par l'activité économique.

Chaque lot fait ainsi l'objet d'un marché multi attributaires et chaque lot est attribué à trois candidats sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Un bon de commande ou un ordre de service correspond à un ensemble de travaux représentant une unité de cohérence :

- de lieu (chantier unique),
- d'opération (déploiement sur un site entier pour un besoin particulier),
- de temps.

Tous travaux que le maître d'ouvrage jugerait pertinent de réaliser dans le cadre d'une procédure spécifique d'attribution au titre d'une opération de travaux identifiée ou qu'il confierait pour leur exécution aux services internes de la Ville de Vaulx-en-Velin pourront être exclus du périmètre des marchés multi-attributaire à bons de commande visés au présent rapport.

De plus, toute commande dont la valeur finale est supérieure ou égale à 90 000 € HT sera obligatoirement traitée selon les dispositions du Code des Marchés Publics (CMP) en vigueur et exclue du périmètre des présents marchés multi attributaires.

Le marché prendra effet à compter de la date de notification pour une durée d'un an, avec la possibilité de tacite reconduction par période de 12 mois deux fois. La non reconduction pourra être signifiée trois mois avant la date anniversaire. Conformément au nouveau règlement de la commande publique, une évaluation des prestations sera effectuée préalablement à chaque renouvellement.

La Commission de Mise en Concurrence (CMC) réunie le 14 juin 2016 a proposé les attributions suivantes :

		Montant maximum sur 3 ans (en euros HT)	Classement	Entreprises
Lot 1	Electricité	500 000 €	1	Desaintjean Pey Lenoir
			2	3A Réseaux
			3	SN IES
Lot 2	Plomberie	500 000 €	1	SPIE Sud Est
			2	Plomberie service
			3	ACORUS
Lot 3	Plâtrerie peinture	600 000 €	1	Sept SAS
			2	Eurobat TCE Groupe
			3	Folguera & Belay
Lot 4	Chauffage Ventilation Climatisation	300 000 €	1	SPIE Sud Est
			2	Plomberie service
Lot 5	Maçonnerie – VRD	250 000 €	1	Carrion
			2	SO.MA.CO
			3	EGCS
Lot 6	Plafonds suspendus	250 000 €	1	Sept SAS
			2	Botta
			3	Acoustique Cloison Plafond
Lot 7	Cloisons modulables	300 000 €	1	Groupement SAS Vanderme / Astor Décor / Cap cloison
Lot 8	Carrelage et faïence	200 000 €	1	Eurobat TCE Groupe
			2	CMM
Lot 9	Revêtements de sols	100 000 €	1	Prez SARL
			2	Comptoir des revêtements
			3	SARL Rhonibat
Lot 10	Étanchéité	450 000 €	1	APC Etanch' Grand Lyon
			2	Agence rhodanienne de SNA (Lyon étanchéité)
			3	SMAC
Lot 11	Charpente/ couverture	350 000 €	1	Bourgeois
			2	Société moderne de charpente couverture
			3	Charroin Toitures
Lot 12	Menuiserie	700 000 €	1	Les menuisiers du Rhône
			2	ACORUS
			3	SARL AC Menuiserie
Lot 13	Serrurerie	250 000 €	1	MBS
Lot 14	Vitrerie	250 000 €	1	SAS Miroiterie Lardet
			2	Qualiverre
			3	Gobba Vitrage

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'attribuer les marchés de travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés et des bons de commande qui interviennent en exécution de ces marchés avec les opérateurs économiques proposés, dès lors que ceux-ci ont produit leurs attestations fiscales et sociales ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Décide d'attribuer les marchés de travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés et des bons de commande qui interviennent en exécution de ces marchés avec les opérateurs économiques proposés, dès lors que ceux-ci ont produit leurs attestations fiscales et sociales ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY